EXTRAIT

DU COMPTE RENDU STÉNOGRAPHIQUE

DU CONGRÈS UNIVERSEL

POUR

L'AMÉLIORATION DU SORT DES AVEUGLES

ET DES SOURDS-MUETS,

TENU À PARIS DU 23 AU 30 SEPTEMBRE 1878.

DISCOURS D'OUVERTURE,

PAR M. NADAULT DE BUFFON,

PRÉSIDENT DU CONGRÈS.

PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXIX.

IU1575
66

COMPTES RENDUS STÉNOGRAPHIQUES DES CONGRÈS INTERNATIONAUX

DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878.

Congrès de l'Agriculture. (N° 1 de la série.)
Congrès pour l'Unification du numérotage des fils. (N° 2 de la série.)
Congrès des Institutions de prévoyance. (N° 3 de la série.)
Congrès de Démographie et de Géographie médicale. (N° 4 de la série.)
Congrès des Sciences ethnographiques. (N° 5 de la série.)
Congrès des Géomètres. (N° 6 de la série.)
Conférences de Statistique. (N° 7 de la série.)
Congrès pour l'Étude de l'amélioration et du développement des moyens de transport. (N° 8 de la série.)
Congrès des Architectes. (N° 9 de la série.)
Congrès d'Hygiène. (N° 10 de la série.)
Congrès de Médecine mentale. (N° 11 de la série.)
Congrès du Génie civil. (N° 12 de la série.)
Congrès d'Homœopathie. (N° 13 de la série.)
Congrès de Médecine légale. (N° 14 de la série.)
Congrès sur le Service médical des armées en campagne. (N° 15 de la série.)
Congrès pour l'Étude des questions relatives à l'alcoolisme. (N° 16 de la série.)
Congrès des Sciences anthropologiques. (N° 17 de la série.)
Congrès de Botanique et d'Horticulture. (N° 18 de la série.)
Congrès du Commerce et de l'Industrie. (N° 19 de la série.)
Congrès de Météorologie. (N° 20 de la série.)
Congrès de Géologie. (N° 21 de la série.)
Congrès pour l'Unification des poids, mesures et monnaies. (N° 22 de la série.)
6e Congrès Séricicole international. (N° 23 de la série.)
Congrès de la Propriété industrielle. (N° 24 de la série.)
Congrès du Club Alpin français. (N° 25 de la série.)
Congrès sur le Patronage des prisonniers libérés. (N° 26 de la série.)
Congrès de la Propriété artistique. (N° 27 de la série.)
Congrès de Géographie commerciale. (N° 28 de la série.)
Congrès universel pour l'Amélioration du sort des aveugles et des sourds-muets. (N° 29 de la série.)
Congrès des Sociétés de la paix. (N° 30 de la série.)
Congrès des Brasseurs. (N° 31 de la série.)
Congrès pour les Progrès de l'industrie laitière. (N° 32 de la série.)

AVIS. — Chaque compte rendu forme un volume séparé que l'on peut se procurer à l'**Imprimerie nationale** (rue Vieille-du-Temple, n° 87) et dans toutes les librairies, au fur et à mesure de l'impression.

EXTRAIT

DU COMPTE RENDU STÉNOGRAPHIQUE

DU CONGRÈS UNIVERSEL

POUR

L'AMÉLIORATION DU SORT DES AVEUGLES

ET DES SOURDS-MUETS,

TENU À PARIS DU 23 AU 30 SEPTEMBRE 1878.

DISCOURS D'OUVERTURE,

PAR M. NADAULT DE BUFFON,

PRÉSIDENT DU CONGRÈS.

PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXIX.

CONGRÈS UNIVERSEL

POUR

L'AMÉLIORATION DU SORT DES AVEUGLES

ET DES SOURDS-MUETS.

DISCOURS D'OUVERTURE.

(SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 1878.)

Messieurs, un homme de cœur, un homme de bien, M. Lavanchy, qui s'est occupé toute sa vie des aveugles, a eu la généreuse pensée de provoquer à Paris, à l'occasion de l'Exposition universelle, la réunion d'un Congrès international pour l'amélioration du sort des aveugles.

Il s'agissait de continuer l'œuvre commencée à Vienne et à Dresde.

Ce projet était grand et généreux; aussi sa réalisation a-t-elle rencontré de nombreuses et sympathiques adhésions en France et à l'étranger. Les principaux États ont envoyé des délégués; des hommes éminents, renommés pour leur savoir et leurs travaux, sont accourus des points les plus éloignés, sans tenir compte ni de la fatigue ni de la distance.

Il n'y a pas de distance quand il s'agit de faire le bien. (Applaudissements.)

Nous les remercions au nom de la France et de l'humanité.

Nous devons aussi des remerciements au Gouvernement français pour la sympathie qu'il nous a témoignée, pour les encouragements qu'il nous a prodigués, pour l'assistance qu'il nous a promise.

Je suis spécialement chargé de transmettre au Congrès les excuses de M. le Ministre de l'intérieur et de M. le Directeur de la presse, qui devaient honorer de leur présence notre séance d'ouverture.

Ils ont promis de nous dédommager.

Messieurs, les questions que le Congrès va avoir à examiner sont de celles qui préoccupent vivement les esprits; elles sont de premier ordre; leur solution importe à l'avenir social de tous les pays.

Ceux dont vous améliorerez le sort sont dignes de l'intérêt de toute âme qui sent et qui sait compatir à des souffrances imméritées.

Frappé dans ce qu'il y a de plus indispensable à la vie, l'aveugle, privé du spectacle des choses extérieures, sent s'accroître ses besoins intellectuels, et pour peu qu'il ait reçu du ciel une belle intelligence, sa pensée s'élève par la méditation.

Buffon, écrivant presque aveugle les *Époques de la nature*, répondait à ceux qui s'en étonnaient : « Je vois par les yeux de l'esprit. »

Les yeux de l'esprit, tels sont bien, en effet, les yeux de l'aveugle.

L'aveugle, c'est une lumière qui n'a pas cessé de briller, mais qui a perdu son reflet. (Applaudissements.)

Donnons à cette intelligence latente le moyen de se manifester, et tâchons que l'article des compensations fasse oublier l'étendue de l'épreuve.

Le monde physique échappant entièrement à l'aveugle, il faut lui ouvrir des horizons nouveaux sur le monde moral et intellectuel.

Vous rechercherez quelles sont les carrières que l'on peut fructueusement ouvrir aux aveugles en leur assurant le travail qui fait vivre et l'instruction qui occupe l'esprit: vous aguerrirez leur âme par la philosophie et la religion.

Vous vous demanderez quels sont les meilleurs moyens de leur apprendre à travailler de la tête et des bras, en vous pénétrant de cette pensée que le travail doit être tout à la fois productif et moralisateur.

Trois facultés puissantes se développent chez l'aveugle : la réflexion, la comparaison, la concentration des idées ; — et, comme les ennemis ordinaires du progrès intellectuel chez l'enfant sont la légèreté et la dissipation, le jeune aveugle a sur le voyant cette supériorité, qu'il n'est pas léger, parce qu'il n'est pas distrait.

Il peut y avoir là, comme dans certaines mines inexplorées, des trésors dont la société serait coupable vis-à-vis d'elle-même de ne pas tirer profit.

L'Europe renferme près de 2 millions d'aveugles: il y en a plus de 30,000 en France [1] à peu près dépourvus de toute instruction.

Les représentants de l'étranger nous diront bientôt si cette situation est la même dans leur pays. (Sensation.)

Qui sait si, parmi tant d'aveugles ou privés de toute instruction, ou auxquels des systèmes incomplets n'ont pas permis de tirer parti de leurs dons naturels, il ne se trouvait pas quelqu'une de ces puissantes intelligences capables de devenir une des gloires de leur temps?

Dans l'état actuel des choses, les aveugles sont placés par les institutions dans une infériorité relative.

Ils ont besoin d'une plus grande assistance, — et cependant on fait moins pour eux que pour les voyants!

A vous, Messieurs, de protester contre cet état de choses et de provoquer une réforme dont les premiers résultats seront l'organisation pour les

[1] La statistique du Ministère de l'agriculture et du commerce donne le chiffre officiel de 37,622.

D'après la statistique de 1856, les aveugles en France étaient au nombre de 38,413, soit 107 aveugles par 100,000 habitants. Ce chiffre est descendu en 1861 à 30,180, soit 83 aveugles sur 100,000 habitants; mais jamais il n'a été inférieur à 30,000.

aveugles de tous les pays d'un système complet d'enseignement, de protection et d'avenir social.

La nature en a fait des infirmes; il appartient à la société d'en faire des citoyens utiles, — et, qui sait? peut-être de grands citoyens.

Les aveugles, de plus en plus nombreux, hélas! soit qu'ils n'aient jamais connu la lumière, soit qu'ils aient été atteints dans la première enfance, l'adolescence, la jeunesse ou l'âge mûr, sont des citoyens comme les autres, ayant droit à la même instruction, à la même protection; j'ajouterai qu'ils y ont un droit plus sacré, celui que donne le malheur.

Si je parcours votre vaste programme, je trouve tout d'abord deux questions d'un intérêt général: la fondation, à Paris, d'une société internationale, l'établissement d'une statistique.

Jusqu'ici les institutions ont vécu dans un isolement à peu près complet les unes des autres, de telle sorte que ces établissements ne peuvent profiter des expériences faites ou des améliorations réalisées dans d'autres établissements en France ou à l'étranger.

La Société internationale établira entre les institutions d'aveugles du monde entier des rapports habituels, un courant d'idées, un échange de vues, une solidarité d'intérêts, une généreuse émulation, dont profiteront la science et l'humanité.

Cette association comprendra autant de sections qu'il y aura de pays à entrer dans la fédération. Elle aura un insigne. Elle recevra communication des expériences, des découvertes et des progrès réalisés sur un point quelconque du globe, les fera étudier par des commissions et les portera à la connaissance de tous les instituts. Elle mettra au concours les questions intéressant l'amélioration du sort des aveugles et des sourds-muets, et récompensera les auteurs de découvertes utiles ou de procédés nouveaux.

Elle formera une vaste société de patronage pour protéger l'aveugle à tous les âges et dans toutes les conditions, afin d'assurer son bien-être matériel et moral. Elle fera des avances en argent et en nature pour procurer au travailleur les outils, le métier ou la matière première.

Elle ouvrira un musée où seront conservés et exposés tous les appareils et les systèmes servant à l'enseignement des aveugles et des sourds-muets; elle y annexera une bibliothèque, provoquera l'impression de nouveaux ouvrages et la création d'une littérature à bon marché.

Le musée et la bibliothèque des aveugles seront accessibles au public.

Le Congrès ne se séparera certainement pas avant d'avoir posé les bases de cette utile et philanthropique institution dont la fondation était déjà demandée au Congrès de Vienne en 1873[1], et dont un étranger[2], —

[1] Proposition de l'honorable M. Lavanchy, délégué de l'Égypte au Congrès de Vienne.
[2] M. Meyer, directeur de l'Institut des aveugles d'Amsterdam.

remercions-le de sa délicate et courtoise attention. — a proposé que Paris devînt le siège.

Il résulte des communications qui nous parviennent qu'il n'existe nulle part de statistique générale des aveugles et des sourds-muets, — lacune difficile à comprendre en France tout au moins, où on pousse l'amour de la statistique jusqu'à demander aux Maires combien il se pond chaque année d'œufs dans leur commune. (Sourires.)

Il suffira pour la France que le Congrès prépare un tableau et qu'il en obtienne l'annexion à la statistique générale fournie par les Préfets au Ministre de l'intérieur.

Certains établissements signalent que, malgré les avantages qu'ils présentent, malgré le bien qu'ils font, les places vides ne sont pas occupées, faute de demandes.

La statistique permettra aux instituteurs d'aller aux familles, sans attendre que les familles viennent aux instituteurs.

Il en est de la bienfaisance comme de l'instruction : il faut quelquefois faire violence à ceux qui en profitent.

Si je pénètre dans le vif des questions soumises au Congrès, la première par ordre d'importance est celle du choix d'une méthode d'enseignement.

Vous aurez à vous prononcer sur celles qui sont actuellement en usage, vous signalerez les plus pratiques, vous verrez s'il est possible de proclamer l'unification des systèmes de lecture et d'écriture, afin de permettre aux aveugles du monde entier de communiquer entre eux.

Vous rechercherez s'il y a utilité à donner aux aveugles des professeurs voyants de préférence à des professeurs aveugles qui peuvent paraître, à certains points de vue, plus aptes que les voyants à enseigner à ceux dont ils subissent les privations le moyen de suppléer à ce qui leur manque.

Vous vous demanderez si les deux sexes peuvent être instruits en commun, si les aveugles et les sourds-muets doivent être réunis sous une même direction.

Vous rechercherez quelle est, en ce qui concerne ces derniers, la meilleure méthode, du geste ou de l'articulation.

Vous désignerez les industries qui peuvent être le plus utilement enseignées aux aveugles.

Vous vous occuperez tout particulièrement de l'enseignement musical, pour lequel l'ouïe délicate et sensible de l'aveugle semble développer des aptitudes particulières; vous rechercherez quel doit être le rôle de la famille dans le premier âge.

Vous aurez à vous préoccuper des questions d'ordre, de discipline, d'hygiène, etc.

Vous vous demanderez s'il n'y aurait pas lieu de provoquer la création d'instituts pour recevoir l'aveugle jusqu'à l'âge de douze ans, et d'ateliers

spéciaux à son usage, avec retour le soir au foyer domestique. Mais vous aurez surtout à vous poser la grave question de savoir s'il n'y a pas intérêt à ouvrir aux aveugles les écoles des voyants et si ce mode d'enseignement ne doit pas être préféré à tous les autres.

Le champ est vaste, vous le voyez, Messieurs. Huit jours vous laisseront à peine le temps de le parcourir; mais il suffit souvent d'une idée arrivant à son heure pour provoquer une réforme.

L'idée est comme le grain, qui fructifie tôt ou tard lorsqu'il tombe dans un sol favorable.

La proposition d'ouvrir aux aveugles les écoles des voyants contient à elle seule tout un plan de réformes; car si, en Angleterre, en Autriche, en Hollande, en Danemark, en Égypte, les aveugles suivent avec succès les écoles des voyants, en France ils en sont exclus.

Comme l'âge réglementaire pour être admis dans les institutions est l'âge de douze ans, il en résulte que le jeune aveugle ne reçoit aucune instruction jusqu'au jour où il pourra entrer dans l'institut. Aussi y arrive-t-il généralement dans une ignorance absolue, ne sachant ni s'habiller, ni veiller aux premiers soins de propreté, ni à son entretien. Il faut ouvrir la Salle d'Asile à l'aveugle du premier âge de même qu'aux voyants.

Quant au mode d'enseignement par les instituts, tandis qu'il y aurait intérêt à conserver les aveugles à leur famille et à la société des voyants avec lesquels ils sont destinés à vivre, on les en éloigne pour les réunir à d'autres individus atteints de la même infirmité, subissant les mêmes besoins, affligés d'une égale impuissance, réclamant le même secours.

Cet éloignement des voyants n'a-t-il pas pour résultat de priver l'aveugle de l'expérience qu'il tirerait de son contact journalier avec eux ?

D'un autre côté, les établissements d'aveugles sont désormais insuffisants.

Or, il sera toujours plus économique pour les Gouvernements d'ouvrir aux aveugles les écoles des voyants que de fonder de nouveaux instituts; — et le jour où les pères et mères trouveront près d'eux, à leur porte, un moyen facile d'enseignement pour leur enfant aveugle, ils se hâteront d'en profiter.

Des parents, à qui il répugne de se séparer de leur enfant infirme pour l'envoyer au loin dans un établissement au-dessus duquel se lit : *Institution d'aveugles,* n'hésiteront pas à lui faire suivre l'école communale, et il leur sera plus facile de payer une minime rétribution scolaire que de subvenir à l'entretien de leur enfant dans un établissement spécial.

Pour obtenir une bourse, il faut des démarches qui leur répugnent ou qu'ils ignorent, des protecteurs qu'ils n'ont pas.

Puis, n'est-ce pas en proportion de l'infirmité de son enfant que s'accroît la tendresse d'une mère? Plus il est délicat, souffrant, disgracié, et plus elle le presse étroitement contre son cœur.

Lorsqu'elle pourra lui conserver les soins et les prévoyantes tendresses de la famille, lorsqu'elle le verra traité sur le pied d'égalité avec les voyants, alors, Messieurs, je vous l'atteste, il n'y aura plus en France 30,000 aveugles privés des bienfaits de l'instruction; il n'y en aura plus un seul. (Applaudissements.)

Je ne vous parlerai pas, — il y a des hontes sociales auxquelles la pensée répugne, — de ces parents dénaturés qui remercient le ciel de leur avoir donné un enfant dont ils exploiteront un jour l'infirmité.

Au point de vue administratif, les établissements d'aveugles inscrits au budget de l'État, sur les budgets départementaux et communaux, au chapitre facultatif des subventions aux établissements de charité, devraient être mis sur le même pied que les établissements d'instruction publique et recevoir une subvention fixe qui ne pourrait, dans aucun cas, leur être retirée.

Non, Messieurs, les maisons consacrées à l'enseignement des aveugles ne sont pas des établissements de bienfaisance comme les hospices, les dépôts de mendicité, les maisons de refuge ou les asiles d'aliénés; ce sont des établissements d'enseignement public.

Les enfants aveugles doivent participer comme tous les autres enfants aux sacrifices que fait le pays pour assurer et répandre l'instruction.

Ils sont citoyens comme eux, soumis aux mêmes devoirs et aux mêmes charges, sauf une, — leur infirmité les dispensant du service militaire.

C'est au nom de la justice, au nom de l'intérêt bien entendu du Trésor, au nom de l'égalité si chère à notre pays, que nous réclamons cette réforme radicale dans l'enseignement des aveugles.

Nous demandons qu'on les mette sur le pied d'une égalité absolue avec les voyants. (Applaudissements.)

Dans cette organisation d'un enseignement primaire et secondaire commun, les établissements spéciaux ne disparaîtraient pas. Ils deviendraient des écoles supérieures où l'aveugle qui aurait appris à l'école communale à lire, à écrire, à compter, qui aurait même pu suivre certains cours du collège, recevrait un enseignement technique plus élevé.

Dans ces écoles, l'enseignement manuel et professionnel marcherait de front avec l'enseignement intellectuel.

Il faut occuper les mains de l'aveugle au moins autant que son esprit.

Un travail manuel, même vulgaire, un exercice quelconque, seront toujours une ressource puissante pour l'aveugle même le plus intelligent. L'occupation des doigts, le mouvement des bras et des jambes laissent à l'esprit la faculté de penser, la stimulent même, chassent la tristesse et l'ennui, ennemis redoutables de l'aveugle.

Un moyen sûr de ne jamais s'ennuyer, c'est de travailler des mains.

On dirait que la mise en mouvement de notre machine physique donne l'impulsion au système intellectuel.

Jean-Jacques Rousseau et Buffon composaient en marchant.

Les industries usuelles, les arts peu compliqués, seraient enseignés à l'école communale.

L'enseignement industriel supérieur serait donné par les instituts.

Lorsque vous rechercherez par quel moyen pratique on pourrait arriver à ce résultat, vous reconnaîtrez que rien n'est aussi facile.

Il suffira d'introduire cet enseignement spécial simplifié dans les écoles normales d'où sortent les instituteurs communaux.

Il est surprenant combien les améliorations les plus considérables demandent peu d'efforts; il ne faut que de l'initiative, de la bonne volonté et de la persévérance.

En voici un exemple :

Depuis longtemps les parquets se plaignaient de la manière incorrecte dont les registres de l'état civil étaient tenus par les instituteurs.

Quelques recteurs d'académie eurent la pensée d'ouvrir dans les écoles normales des cours de droit élémentaire et demandèrent à des magistrats de s'en charger.

Le résultat fut immédiat, sans qu'il en ait coûté une obole au budget.

Que le Gouvernement ajoute aux cours des écoles normales une chaire pour l'enseignement primaire des aveugles, qu'il décerne des récompenses honorifiques aux instituteurs communaux qui se seront distingués par leurs soins aux enfants aveugles qui fréquenteront leur école, que la Société internationale, que les sociétés fondées pour favoriser l'instruction et l'éducation populaires, encouragent de leur côté les instituteurs par des primes en argent et des médailles, — et la réforme sera accomplie.

Après que le Congrès aura tranché les questions concernant les méthodes et les systèmes, lorsqu'il aura trouvé le moyen de combler la lacune qui existe en France dans l'enseignement des aveugles du premier âge jusqu'au jour où ils sont admis dans les instituts, il en arrivera, en suivant le développement logique de son programme, à étudier les questions de *patronage*.

Tout le monde est d'accord que la société qui a élevé le jeune aveugle n'est pas quitte envers lui.

L'aveugle, qui sortira de l'école communale ou de l'école supérieure élevé et instruit, pourvu d'un métier, d'une profession ou d'un art capable de le faire vivre, ne peut pas encore se suffire absolument à lui-même.

Il ne faut pas se contenter de lui mettre entre les mains un instrument de travail plus ou moins productif, puis lui ouvrir les portes de l'école ou de l'institut et l'envoyer dans la société sans protection et sans guide, — lui qui a besoin d'une protection et d'une assistance de tous les instants.

Il ne suffit pas de l'avoir instruit, d'avoir fait d'une intelligence inculte

une intelligence d'homme; il ne faut pas dire à l'aveugle : « Tire-toi du combat de la vie comme tu voudras, fraye-toi ta route comme tu pourras, je t'en ai fourni le moyen. »

Au temps où nous sommes, avec le conflit des ambitions et des intérêts, la vie représente un combat où la victoire ne devient pas toujours le prix du travail et de la capacité.

La lutte est longue et difficile; l'homme, devenu combattant, a besoin de toute sa présence d'esprit, de l'usage de toutes ses facultés.

Je vous le demande, à vous, Messieurs, qui représentez si noblement ici les divers États de l'Europe, à vous qui êtes parvenus par votre travail, votre savoir et vos services à occuper des situations élevées dans vos pays respectifs, l'effort n'a-t-il pas été grand, la lutte n'a-t-elle pas été pénible, et la victoire longtemps disputée?

Représentez-vous ce que doit être la lutte pour celui qui arrive dans la société en ayant contre lui une infériorité considérable.

Donnez-lui des armes pour combattre.

L'Institution nationale de Paris et la plupart des établissements d'aveugles ont, je le sais, des sociétés de patronage; mais ces sociétés ne s'occupent que des élèves de l'Institut, et je ne crois pas que, même dans cette action restreinte, elles aient donné jusqu'ici des résultats entièrement satisfaisants.

Il faut élargir leur cadre, développer leur action, y intéresser directement le public, accroître leurs ressources.

Certains établissements ont annexé à leur maison des asiles qui se présentent à l'aveugle comme le dépôt de mendicité au vagabond.

Lorsque l'aveugle consent à y chercher un refuge, il y entre comme le soldat blessé entre à l'hôpital ou aux Invalides.

L'*asile* peut convenir dans certains cas; mais il est loin de répondre à tous les besoins.

Lorsque la société de patronage aura pris l'aveugle par la main; lorsque, dans le but de lui éviter des démarches toujours pénibles, elle l'aura présenté à ceux dont l'assistance lui est indispensable; lorsqu'elle se sera faite son avocat, son soutien et son guide, si, malgré ce patronage, l'aveugle ne réussit pas, il y aura certainement de sa faute.

Cependant, une faute même grave ne soumettant à une punition que si elle devient une contravention, un délit ou un crime, la société ne frappera pas l'aveugle coupable seulement de paresse, d'indifférence ou de découragement, — l'asile s'ouvrira pour lui.

Mais ne parlons pas d'asile à celui qui veut combattre, demandant seulement à la société de lui en fournir les moyens. (Très bien! très bien!)

Les questions rentrant dans les attributions de la Commission de patronage, annexe de la Société internationale, sont innombrables, et ne

peuvent être qu'indiquées. Ce sera à la science, à l'humanité, à la bienfaisance d'en arrêter le programme.

Toutefois un des premiers soins de la Commission sera de dresser un tableau des carrières que peut suivre l'aveugle et des industries vers lesquelles il peut être utilement dirigé.

Elle s'adressera aux directeurs d'établissement et provoquera les communications des chefs d'industrie. Elle ouvrira un registre où les demandes de travail seront inscrites en face des noms des travailleurs.

J'ai la pensée que les carrières et les industries que l'on pourrait utilement ouvrir à l'aveugle sont innombrables.

Sa situation physique est cause qu'il apporte à tout ce qu'il fait une méthode, un esprit d'observation, un esprit de suite, une persévérance, une finesse d'ouïe, une délicatesse de toucher qui le rendront dans bien des cas supérieur au voyant. Il y a des aveugles médecins, avocats, professeurs, compositeurs, négociants, industriels, administrateurs, qui sont supérieurs dans leur profession. N'avez-vous pas parmi vous des aveugles qui ont fondé des établissements qu'ils dirigent avec éclat? L'éminent directeur d'une de nos plus grandes compagnies de chemins de fer est privé de la vue.

L'agriculture, le commerce, l'industrie, se plaignent du manque de bras. Les grèves, les chômages, les demandes incessantes d'augmentation de salaire, l'intempérance des ouvriers, sont une menace constante pour les chefs d'industrie.

Le jour où la Commission de patronage aura démontré l'aptitude des aveugles préparés par un enseignement spécial à occuper les mêmes emplois et à rendre les mêmes services que les voyants, elle aura gagné la cause des aveugles, et servi en même temps les intérêts de l'agriculture et de l'industrie nationale. (Applaudissements.)

Il y a un préjugé contre l'aveugle; ce n'est pas lui qui peut en avoir raison. Ouvrez-lui des voies nouvelles dans le monde de l'intelligence et en même temps dans les carrières libérales, artistiques et industrielles, et vous serez surpris du résultat.

Où le Congrès reconnaîtra surtout la nécessité d'une vaste société de patronage, s'inspirant tout à la fois d'un sentiment chrétien et humain, c'est lorsqu'il s'agira de venir en aide à ceux qui, nés voyants, ont été frappés en pleine santé, en pleine force de vie, en pleine activité.

Interrogez les oculistes, ils vous diront que, pour des causes à la fois physiques, intellectuelles et morales, les maladies de la vue entraînant la cécité chez les adultes ont augmenté dans une proportion effrayante.

Il est vrai que la science a de son côté multiplié les découvertes; mais tant que la loi de l'expiation subsistera sur la terre, les progrès du mal seront toujours plus rapides que les progrès de la science.

L'homme devenu aveugle dans la jeunesse, dans la force de l'âge, même dans la vieillesse, est peut-être plus à plaindre que l'aveugle de naissance.

Il a connu des jouissances et des fêtes que celui-ci ignore, il admirait le beau dans l'œuvre de Dieu et des hommes, dans la nature et dans l'art, lorsqu'une volonté supérieure lui a dit : « Tu ne verras plus, tu n'admireras plus, tu ne jouiras plus! » — et il lui a fallu se résigner.

Il avait lutté, il avait surmonté les obstacles; la carrière s'ouvrait large devant lui, le but était là, il pouvait juger de la distance, elle était courte, il le touchait.

Il est tombé comme le soldat sur le champ de bataille.

Ceux que je plains, Messieurs, ce ne sont pas les morts, ce sont les mutilés! (Très bien!)

L'artisan s'est vu arraché au travail qui le faisait vivre lui et sa famille; il lui a fallu quitter l'usine ou l'atelier et se croiser les bras, en ayant en perspective l'oisiveté, la misère et l'ennui.

Si la Société de patronage ne vient pas à son secours, il ne lui restera plus qu'à se faire mendiant et à s'abaisser jusqu'à trouver dans son infirmité même et dans la compassion qu'elle inspire une ressource contre la faim.

Le fonctionnaire a été arraché à son emploi, l'industriel à son industrie, l'homme d'études à ses travaux, l'artiste à la fortune et aux succès. Ceux-ci seront, dans la plupart des cas, à l'abri du besoin; mais une éducation intellectuelle plus élevée, des goûts plus raffinés, des habitudes plus délicates, ajouteront à l'étendue de la privation; et si la société ne trouve pas, en s'inspirant de la philosophie et de la religion, le moyen de leur venir en aide, ils tomberont promptement dans le désespoir.

La Société de patronage s'ingéniera à leur venir en aide comme une mère près de son enfant malade. Elle leur servira de conseil, d'ami, de famille, car tous ne trouveront pas à leurs côtés un ange protecteur ou consolateur sous les traits d'une mère, d'une épouse, d'une fille, d'une sœur.

Elle dira à tous, pauvres et riches, illettrés ou savants, artisans ou hommes de loisirs : « Ne vous découragez pas, ne désespérez pas; ce qui vous manque, autant qu'il est en mon pouvoir de le faire, je vous le donnerai. »

Elle apprendra à l'artisan une industrie capable de remplacer celle qui le faisait vivre, et, pendant son apprentissage, sa caisse de secours subviendra aux besoins de l'aveugle et de sa famille.

Elle indiquera à l'homme de la classe élevée des occupations manuelles, artistiques ou industrielles, susceptibles de l'occuper, de l'intéresser, de le distraire, afin de lui procurer le moyen de se suffire à lui-même dans la situation nouvelle et cruelle où il a plu à la Providence de le placer.

De tous les supplices infligés à l'aveugle, le plus cruel est, sans con-

tredit, l'isolement et la nécessité de soumettre sa volonté une volonté étrangère, souvent tyrannique, son intelligence à une intelligence inférieure.

L'homme est fait pour la société; ce qu'il appréhende le plus, c'est la solitude; on l'a bien vu lors de l'application du système cellulaire absolu dans le régime des prisons.

Aussi, en même temps qu'un métier ou une occupation, la Société de patronage devra-t-elle donner à l'adulte devenu aveugle un guide, un entourage, des amis.

Elle provoquera, chaque fois qu'elle le pourra, la fondation de cercles où l'artisan pourra se distraire honnêtement et où l'homme de la classe élevée rencontrera, en l'absence de ce qui s'adresse aux yeux, tout ce qui parle à l'ouïe, à l'intelligence, à l'âme et au cœur.

Il faudrait que, de son côté, la religion vînt en aide à l'humanité.

Il y a des sœurs de charité qui se vouent au soulagement des malades; il y a des ordres qui se consacrent plus spécialement au soin de telle ou telle maladie.

Pourquoi ne formerait-on pas un personnel capable de comprendre ce qui manque aux aveugles et d'y suppléer; pourquoi n'y aurait-il pas un ordre de femmes — un cœur de femme a des délicatesses auxquelles le nôtre est le plus souvent étranger — qui se voueraient spécialement à leur service, assez dévouées pour leur donner une assistance efficace, délicate, discrète et constante, assez intelligentes et instruites pour comprendre leurs besoins intellectuels, et devenir, en même temps que leur conducteur, leur secrétaire, leur homme d'affaires, leur conseil, au besoin le défenseur de leurs intérêts?

C'est un nouvel apostolat du dévouement; signalez-le aux femmes, et vous les verrez aussitôt accourir.

Vous trouverez, au programme de vos travaux, la question du mariage des aveugles.

Il y a là un sujet délicat touchant à la liberté individuelle; mais il est certain que là encore la Société de patronage peut venir efficacement en aide à l'aveugle.

Les mariages ne se font que par intermédiaires. L'aveugle éprouve des difficultés particulières pour s'établir; et cependant il a plus besoin que tout autre d'un intérieur et d'un foyer.

La Société de patronage, qui, dans bien des cas, lui tiendra lieu de famille, commencera par combattre ce préjugé que les enfants de l'aveugle sont menacés de la même infirmité; après quoi, elle lui choisira une compagne. Ce serait en même temps servir les jeunes filles pauvres ou laides, condamnées — au plus grand dommage de la société — à ne connaître ni les fêtes de l'épouse ni les joies de la mère.

La beauté du visage importe peu à l'aveugle. Ce qu'il recherche, c'est la beauté de l'âme; ce qu'il lui faut, ce sont les chaudes inspirations du cœur.

De son côté, une femme laide bénira l'infirmité du compagnon de sa vie qui ne lui permettra de ne connaître d'elle que la beauté de son âme.

Ce qu'il faut empêcher à tout prix et par tous les moyens, c'est que l'aveugle de la classe inférieure ne se corrompe et ne s'avilisse, et que l'aveugle appartenant à la classe élevée ne désespère.

La société, qui doit protection aux faibles, doit aussi veiller avec un soin jaloux à la conservation des forces intellectuelles qui font son honneur et sa puissance.

Venise eût été privée d'une éclatante victoire si elle eût retiré au vieux doge Dandolo, aveugle, l'honneur de commander à la bataille de Zara et le droit de monter sur la brèche, soutenu par deux soldats.

Le dernier roi de Hanovre n'a pas voulu céder son droit de commandement à Langensalza.

Les lettres anglaises et françaises eussent perdu des chefs-d'œuvre, la science deux de ses lumières, si Milton, Delille, Piron, Ségur, la marquise du Deffant, les poètes Autran et Émile Deschamps, Soumet, Amédée Thierry, Jacques Arago, Henri Heine, aveugles, se fussent laissés aller au désespoir.

Telles sont, Messieurs, dans un aperçu rapide, les questions capitales qui s'imposent à vos délibérations.

A quelque point de vue que l'on se place, au point de vue pédagogique, administratif, intellectuel, physiologique, moral ou social, il s'agit d'une des grandes questions humaines de ce temps, — et la valeur, l'expérience, la notoriété des hommes éminents de toutes les nations qui ont répondu au généreux appel de M. Lavanchy nous sont un sûr garant que le Congrès de Paris de 1878 ne se passera pas en de stériles discussions.

Il en sortira des résolutions importantes et une fondation utile à l'avenir des sociétés. (Applaudissements.)

Nous arrivons des derniers après les nombreux Congrès qui se sont succédé dans cette enceinte. Tâchons que notre part soit la bonne et que le souvenir de nos travaux ne s'efface pas à l'heure où nous nous séparerons.

Le moment paraît bien choisi pour s'occuper de l'enseignement des aveugles et des sourds-muets et de la protection qui leur est due, à une époque où les questions d'instruction publique, de patronage et d'assistance préoccupent, à si juste titre, les Gouvernements.

Si la France a donné naissance au premier instituteur d'aveugles, Valentin Haüy, au premier instituteur des sourds-muets, l'abbé de l'Épée, si toutes les nations civilisées n'ont fait que suivre notre exemple en fon-

dant des institutions d'aveugles et de sourds-muets, la France a eu le tort de ne pas se faire représenter aux Congrès de Vienne et de Dresde, et il faut reconnaître, sans faux amour-propre national, que nous sommes en arrière des progrès réalisés à l'étranger.

Nous montrons de l'entrain pour les questions nouvelles, mais nous sommes inconstants et légers, et il n'est pas rare de nous voir abandonner une œuvre inachevée pour d'autres entreprises.

La France a à prendre une pacifique revanche; vous l'y aiderez, Messieurs.

Si elle vient plus tard que les autres nations, il faut qu'elle fasse mieux et qu'elle marque son réveil par la conquête de nouveaux progrès.

Messieurs,

Dans quelques semaines, Paris clora sa troisième exposition universelle.

Tandis que l'Exposition de 1867 aura été consacrée à tous les luxes, l'Exposition de 1878 aura eu un caractère plus sérieux.

C'est que dans l'intervalle a passé sur la France un effroyable orage.

Vous aurez bien vu, cette année comme en 1867, les arts et l'industrie se donner rendez-vous au bas de cette colline; mais, sur cette hauteur, se seront rassemblés des Congrès internationaux propres à cimenter l'union des peuples et à hâter la marche de l'humanité. La vaste salle du Trocadéro se sera ouverte pour des fêtes de bienfaisance qui auront tari bien des larmes.

Aussi, le jour où sera frappée la médaille commémorative de l'Exposition universelle de 1878, sera-t-il juste d'ajouter aux figures allégoriques de l'art, de l'industrie et du commerce, celle de la paix donnant la main à la science et à la charité. (Applaudissements.)

L'histoire dira qu'en 1877, alors que l'Europe était troublée par le retentissement d'une guerre menaçante, la France a convoqué les peuples à une lutte pacifique.

Du côté de l'Orient, on les appelait à se combattre; nous les avons invités à se tendre la main. (Vifs applaudissements.)

On dira qu'en 1878, au milieu d'innombrables difficultés intérieures et extérieures, et tandis que la guerre décimait les armées, Paris a eu l'honneur — cet honneur que je revendique bien haut pour mon pays — de célébrer solennellement la fête de la concorde et de la paix des peuples.

C'est un triomphe qui en vaut bien d'autres.

Puisse la France, instruite par le passé, rajeunie et régénérée, reprendre sa place à la tête des nations en tenant un flambeau, jamais une épée! (Bravo! bravo! Salves répétées d'applaudissements.)

M.C. MIGEL LIBRARY
AMERICAN PRINTING
HOUSE FOR THE BLIND

NOMENCLATURE DES CONFÉRENCES FAITES AU PALAIS DU TROCADÉRO

PENDANT L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878.

1er VOLUME.

INDUSTRIE. — CHEMINS DE FER. — TRAVAUX PUBLICS. — AGRICULTURE.

Conférence sur les Machines Compound à l'Exposition universelle de 1878, comparées aux machines Corliss, par M. de Fréminville, directeur des constructions navales, en retraite, professeur à l'École centrale des arts et manufactures. (Lundi 8 juillet.)

Conférence sur les Moteurs à gaz à l'Exposition de 1878, par M. Jules Armengaud jeune, ingénieur civil. (Mercredi 14 août.)

Conférence sur la Fabrication du gaz d'éclairage, par M. Arson, ingénieur de la Compagnie parisienne du gaz. (Mardi 16 juillet.)

Conférence sur l'Éclairage, par M. Servier, ingénieur civil. (Mercredi 21 août.)

Conférence sur les Sous-produits dérivés de la houille, par M. Bertin, professeur à l'Association polytechnique. (Mercredi 17 juillet.)

Conférence sur l'Acier, par M. Marché, ingénieur civil. (Samedi 20 juillet.)

Conférence sur le Verre, sa fabrication et ses applications, par M. Clémandot, ingénieur civil. (Samedi 27 juillet.)

Conférence sur la Minoterie, par M. Vigreux, ingénieur civil, répétiteur faisant fonctions de professeur à l'École centrale des arts et manufactures. (Mercredi 31 juillet.)

Conférence sur la Fabrication du savon de Marseille, par M. Arnavon, manufacturier. (Samedi 3 août.)

Conférence sur l'Utilisation directe et industrielle de la chaleur solaire, par M. Abel Pifre, ingénieur civil. (Mercredi 28 août.)

Conférence sur la Teinture et les différents procédés employés pour la décoration des tissus, par M. Blanche, ingénieur et manufacturier, membre du Conseil général de la Seine. (Samedi 21 septembre.)

Conférence sur la Fabrication du sucre, par M. Vivien, expert-chimiste, professeur de sucrerie. (Samedi 14 septembre.)

Conférence sur les Conditions techniques et économiques d'une organisation rationnelle des chemins de fer, par M. Vauthier, ingénieur des ponts et chaussées. (Samedi 13 juillet.)

Conférence sur les Chemins de fer sur routes, par M. Chabrier, ingénieur civil, président de la Compagnie des chemins de fer à voie étroite de la Meuse. (Mardi 24 septembre.)

Conférence sur les Freins continus, par M. Banderali, ingénieur inspecteur du service central du matériel et de la traction au Chemin de fer du Nord. (Samedi 28 septembre.)

Conférence sur les Travaux publics aux États-Unis d'Amérique, par M. Malézieux, ingénieur en chef des ponts et chaussées. (Mercredi 7 août.)

Conférence sur la Dynamite et les substances explosives, par M. Roux, ingénieur des manufactures de l'État. (Samedi 10 août.)

Conférence sur l'Emploi des eaux en agriculture par les canaux d'irrigation, par M. de Passy, ingénieur en chef des ponts et chaussées, en retraite. (Mardi 13 août.)

Conférence sur la Destruction du phylloxera, par M. Rohart, manufacturier chimiste. (Mardi 9 juillet.)

2e VOLUME.

ARTS. — SCIENCES.

Conférence sur le Palais de l'Exposition universelle de 1878, par M. Émile Trélat, directeur de l'École spéciale d'architecture. (Jeudi 25 juillet.)

Conférence sur l'Utilité d'un Musée des arts décoratifs, par M. René Ménard, homme de lettres. (Jeudi 22 août.)

Conférence sur le Mobilier, par M. Émile Trélat, directeur de l'École spéciale d'architecture. (Samedi 24 août.)

Conférence sur l'Enseignement du dessin, par M. L. Cernesson, architecte, membre du Conseil municipal de Paris et du Conseil général de la Seine. (Samedi 31 août).

Conférence sur la Modalité dans la musique grecque, avec des exemples de musique dans les différents modes, par M. Bourgault-Ducoudray, grand prix de Rome, membre de la Commission des auditions musicales à l'Exposition universelle de 1878. (Samedi 7 septembre.)

Conférence sur l'Habitation à toutes les époques, par M. Charles Lucas, architecte. (Lundi 9 sept.)

Conférence sur la Céramique monumentale, par M. Sédille, architecte. (Jeudi 19 septembre.)

Conférence sur le Bouddhisme à l'Exposition de 1878, par M. Léon Feer, membre de la Société académique indo-chinoise. (Jeudi 1er août.)

Conférence sur le Tong-King et ses peuples, par M. l'abbé Durand, membre de la Société académique indo-chinoise, professeur des sciences géographiques à l'Université catholique. (Mardi 27 août.)

Conférence sur l'Astronomie à l'Exposition de 1878, par M. Vinot, directeur du *Journal du Ciel*. (Jeudi 18 juillet.)

Conférence sur les Applications industrielles de l'électricité, par M. Antoine Breguet, ingénieur-constructeur. (Jeudi 8 août.)

Conférence sur la Tachymétrie. — Réforme pédagogique pour les sciences exactes. — Rectification des fausses règles empiriques en usage, par M. Lagout, ingénieur en chef des ponts et chaussées. (Mardi 10 sept.)

Conférence sur les Conditions d'équilibre des poissons dans l'eau douce et dans l'eau de mer, par M. le docteur A. Moreau, membre de l'Académie de médecine. (Mercredi 25 septembre.)

3e VOLUME.

ENSEIGNEMENT. — SCIENCES ÉCONOMIQUES. — HYGIÈNE.

Conférence sur l'Enseignement professionnel, par M. Corbon, sénateur. (Mercredi 10 juillet.)

Conférence sur l'Instruction des sourds-muets par la méthode Jacob Rodrigues Pereire, par M. F. Hément, inspecteur de l'enseignement primaire. (Jeudi 11 juillet.)

Conférence sur l'Enseignement des sourds-muets dans les écoles d'entendants, par M. E. Grosselin, vice-président de la Société pour l'enseignement simultané des sourds-muets et des entendants-parlants. (Jeudi 12 septembre.)

Conférence sur la Gymnastique des sens, système d'éducation du jeune âge, par M. Constantin Delhez, professeur à Vienne (Autriche). (Lundi 19 août.)

Conférence sur l'Unification des travaux géographiques, par M. de Chancourtois, ingénieur en chef au corps des Mines, professeur de géologie à l'École nationale des Mines. (Mardi 3 septembre.)

Conférence sur l'Algérie, par M. Allan, publiciste. (Mardi 17 septembre.)

Conférence sur l'Enseignement élémentaire de l'Économie politique, par M. Frédéric Passy, membre de l'Institut. (Dimanche 25 août.)

Conférence sur les Institutions de prévoyance, d'après le Congrès international, au point de vue de l'intérêt français, par M. de Malarce, secrétaire perpétuel de la Société des Institutions de prévoyance de France. (Lundi 16 septembre.)

Conférence sur le Droit international, par M. Ch. Lemonnier, président de la Ligue internationale de la paix et de la liberté. (Mercredi 18 septembre.)

Conférence sur les Causes de la dépopulation, par M. le docteur A. Desplès, professeur agrégé à la Faculté de médecine, chirurgien de l'hôpital Cochin. (Lundi 26 août.)

Conférence sur le Choix d'un état au point de vue hygiénique et social, par M. Placide Colly, ancien membre de la Commission du travail des enfants dans les manufactures. (Mardi 30 juillet.)

Conférence sur les Hospices marins et les Écoles de rachitiques, par M. le docteur de Pietra-Santa, secrétaire de la Société française d'hygiène. (Mardi 23 juillet.)

Conférence sur le Tabac au point de vue hygiénique, par M. le docteur A. Riant. (Mardi 20 août.)

Conférence sur l'Usage alimentaire de la viande de cheval, par M. E. Decroix, vétérinaire principal, fondateur du Comité de propagation pour l'usage alimentaire de la viande de cheval. (Jeudi 26 septembre.)

AVIS. — On peut se procurer chaque volume à l'**Imprimerie nationale** (rue Vieille-du-Temple, n° 87) et dans toutes les librairies, au fur et à mesure de l'impression.